

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2022/185**

**Objet : Mise en place d'une réglementation de stationnement et de circulation.**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,  
Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, le code de la route,  
Vu, le code pénal,  
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

**CONSIDERANT**, qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules, **rue du 11 novembre à proximité de la Halle 2000** à SAINGHIN-en-WEPPE, à l'occasion du banquet des aînés qui se déroulera le **dimanche 28 août 2022 de 11h00 à 18h00**, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**Article 1** : L'arrêt et le stationnement seront interdits à tous les véhicules, rue du 11 novembre à proximité de la salle de sport « Halle 2000 », le **dimanche 28 août de 11h00 à 19h00**.  
Des barrières seront installées après l'Espace Jeune. Des Panneaux d'interdiction de stationner seront installés côté terrain d'honneur afin de permettre le passage des pompiers en cas d'intervention.

**Article 2** : Une signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville de SAINGHIN-EN-WEPPE.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

**Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :**

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE,
- M. le Commandant du SDIS
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 22 juillet 2022

Le Maire,

**Matthieu CORBILLON**

